

**COMMUNE D'AMAILLOUX**  
**Liste des délibérations votées lors de la réunion du conseil municipal**  
**du mardi 2 septembre 2025**

**N° D –45 Adhésion à la plateforme pour l’accompagnement des secrétaires généraux de mairie**

**Le conseil municipal :**

*Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents et représentés*

**- DÉCIDE :**

- **D’ADHERER**, à compter de l’exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d’actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 150 €/an pour la commune ;
  - **D’INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d’adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;

**N° D – 46 PATRIMOINE IMMOBILIER Acquisition d’une parcelle de terrain cadastrée section C n°46 chemin d’accès du lieu-dit Le Bas Fombernier**

**Le conseil municipal :**

*Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents et représentés*

- **APPROUVE** l’acquisition de la parcelle cadastrée section C numéro 460, d’une emprise de 2 205 m² et d’une longueur de 371 mètres, aux consorts TROUVÉ
- **FIXE** le prix d’acquisition à 1 € le mètre linéaire, soit un montant de 371 €,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition,
- **PRÉCISE** que les frais d’acte notarié seront à la charge de la commune,
- **S’ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de la dépense.

**N° D- 47 PATRIMOINE IMMOBILIER Proposition de vente de la parcelle communale cadastrée section AB numéro 54 sise 10, rue du Stade.**

**Le conseil municipal :**

*Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents et représentés,*

- **DONNE** son accord pour la vente de gré à gré à Monsieur et Madame AMILIEN David et Audrey domiciliés 10, rue du Stade 79350 AMAILLOUX de la parcelle cadastrée section AB numéro 54, d’une superficie de 293 m², sise 10, rue du Stade, propriété de la commune,
- **FIXE** le prix de vente à 1 € le m², soit la somme de 293,00 €

- **DIT** que les frais d'acte notarié seront répartis par moitié entre les acquéreurs et la commune,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer tous les actes préalables et consécutifs à cette vente.

**N° D-48 PATRIMOINE IMMOBILIER Proposition de mise en vente du logement communal situé 6, rue de Gâtine**

**Le conseil municipal**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- **DÉCIDE** de ne pas vendre ce logement.

**N° D-49 FINANCEMENT Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de voirie Grande Rue RD 46 à l'entrée ouest du Bourg, auprès du Crédit Mutuel**

**Le conseil municipal**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- **AUTORISE** Madame le Maire à contracter un emprunt auprès du crédit mutuel à hauteur de 265 000,00 € pour une durée de 20 ans, à échéances constantes et au taux fixe de 3,470 %, avec un remboursement trimestriel,
- **INDIQUE** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2026,
- **DONNE** l'autorisation à Madame le Maire, ou à son représentant, de signer le contrat de prêt et tous les documents s'y rapportant.

**N° D-50 Remplacement de l'éclairage public à la suite de l'enfouissement du réseau électrique BT, Rue du Stade et Rue de l'Etang**

**Le conseil municipal :**

*après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- **APPROUVE** le remplacement des lanternes SHP en LED de la Rue de l'Etang et de la Rue du Stade,
- **ACCEPTE** les devis de SEOLIS, tel que présentés ci-dessus,
- **SOLLICITE** auprès du SIEDS une aide financière à hauteur de 70 % du montant HT du matériel plafonné à 10 000,00 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la dépense seront inscrits au budget de l'année 2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoints, à signer les devis et tout autre document se rapportant à ce dossier.

**N° D-51 SERVICES PUBLICS Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) Avis de la commune sur le rapport annuel sur le prix et de la qualité de l'eau au titre de l'année 2024.**

**Le conseil municipal :**

*après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau établi par le SEVT, au titre de l'année 2024, ci-annexé.